



RELEVÉ DE DECISIONS

ETAIENT PRESENTS

Collège Public : Marie-Christine BIGNON, Josiane CORNELOUP, Jean-Claude DUCARRE, Fabien GENET,

Collège Privé : Flavien FUCHEY, Michel PERCHE, Nathalie CHAPUIS, Marc DOLLAT, Bernard PONCEBLANC,

ETAIENT PRESENTS sans droit de vote

Collège Public : Dominique LOTTE, Isabelle LAGOUTTE,

Collège Privé : Christian KOLECKI,

ABSENTS OU EXCUSES

Thomas JOLY, Jean-Marc NESME, Jean PIRET
Pierre MATHIEU, Noël PALLOT, Jean-Luc CHANUT, M. André ACCARY, Didier CENARD

Christian BAJARD, Patrice REVERDY, Julien MASSE, Laurence LAPREE,
Marie-Jo Beauchamp, Jeanine Gineys, Emmanuelle LIMARD, Francine DEMESLAY, Stefan HERNANDEZ, Roland SALVI, Roger ROUGETET,

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Maurice Janvier
Arnaud MARTHEY, conseiller Régional,
Anthony AUMAND, Marie-France NARBOUX, Evelyne THOMA et Caroline VISSANT du Conseil Régional

Le double quorum étant atteint, Madame Josiane Corneloup, vice-présidente rappelle l'ordre du jour

Ordre du jour

- Rappel des objectifs du programme LEADER « *Construisons ensemble l'identité rurale de demain* »
- Rôle et fonctionnement du Comité de Programmation
- Préparation d'une grille de sélection des programmes
- Présentation succincte des projets identifiés qui feront l'objet de demandes de subventions
- Proposition de modifications de fiches-actions
- Questions diverses

1) Rappel des objectifs du programme LEADER

Madame Corneloup indique que le Pays a déposé un dossier à l'appel à projet régional LEADER en 2014 et qu'il a été retenu courant 2015. S'en est suivie une phase de négociations avec la Région pour arrêter un plan d'actions et une convention précisant les modalités de mise en œuvre du programme, signée en novembre 2015.

Les programmes LEADER sont destinés à accompagner, par la mobilisation de fonds européens FEADER, le développement des territoires ruraux.

Pour le Pays Charolais Brionnais, la priorité choisie a été le développement d'une politique d'accueil et d'attractivité, autour d'un projet intitulé « **Construisons ensemble l'identité rurale de demain** ».

En effet, le territoire souffre depuis plusieurs décennies de déprise démographique, même si la tendance se stabilise depuis quelques années. Pourtant, le territoire possède plusieurs atouts : proximité agglomération lyonnaise, qualité de vie, maillage de petites villes et bourgs qui permettent aux habitants de bénéficier de services

de proximité, paysages exceptionnels, malgré la crise, un dynamisme économique avec des fleurons industriels et artisanaux...

Le plan d'action du programme LEADER doit donc permettre :

- de structurer une politique d'accueil de nouveaux habitants et des porteurs de projets
- d'accompagner financièrement des projets qui permettent de renforcer l'attractivité du territoire et d'améliorer les conditions d'accueil d'habitants et d'entreprise

Tania RIZET rappelle également le détail du programme et des 8 fiches actions.

Fiche 1 : Fonctionnement et animation du GAL : mise en œuvre du programme

Fiche 2 : Valoriser l'offre économique et touristique dans une approche d'ambassadeur : actions visant à développer une culture d'accueil collective, supports de promotion de l'offre touristique et économique locale

Fiche 3 : Accompagner un développement harmonieux des villes, bourgs et villages et respectant l'identité du pays : élaboration du dossier de candidature à l'UNESCO, valorisation de la charte architecturale et paysagère, études préalables à l'élaboration de PLUi, OPAH, réhabilitation de bâtiments anciens pour créer des logements locatifs dans les bourgs

Fiche 4 : Développer les services à la population et aux personnes : services enfance et jeunesse, services à la parentalité, services de santé, création et agrandissement de petites unités de vie pour les personnes âgées, développement de l'offre de transports, création de commerces multiservices, opérations collectives de modernisation du commerce et de l'artisanat

Fiche 5 : Intégrer les équipements culturels et sportifs à la politique d'accueil et d'attractivité : création ou modernisation d'équipements culturels, de gymnases, de piscines, piste d'athlétisme

Fiche 6 : Développer les manifestations culturelles qui contribuent au rayonnement culturel du territoire : appel à projet culture pour soutenir les manifestations d'envergure, saison culturelle du Pays avec L'arc

Fiche 7 : Développer le tourisme local et les loisirs liés au patrimoine naturel et culturel du pays : création du centre d'interprétation du patrimoine du pays d'Art et d'Histoire, bases de loisirs de plein air, balades vertes, hébergements touristiques de groupe

Fiche 8 : développer les emplois à partir des ressources patrimoniales : accompagnement de la structuration de filières locales, études préalables à la création de pépinières d'entreprises, initiatives collectives économiques notamment agricoles, équipements pour permettre le développement de filières courtes

Fiche 9 : Coopérer pour valoriser les atouts patrimoniaux et culturels du Pays : projets de coopération avec d'autres territoires

Le territoire a obtenu une enveloppe de 2,4M€ de FEADER pour accompagner ce programme pour la période 2015 – 2020 (engagements, soit des paiements jusqu'à 2023). Les projets soutenus devront être éligibles aux fiches actions et répondre à des critères de sélection définis par le comité de programmation.

2) Rappel des principales missions du comité de programmation : Josiane CORNELOUP

Les principales missions du Comité de programmation sont les suivantes :

- Emettre un avis sur les propositions de modifications de fiches-actions
- Suivre l'avancée du programme
- Proposer des évolutions du programme : modifications de fiches actions, transferts d'enveloppes financières entre fiches actions...
- Sélectionner les projets et décider des attributions de subventions FEADER

Ce mode de fonctionnement est une nouveauté pour le Pays Charolais Brionnais. En effet, le Pays a une réelle habitude de concertation des acteurs socio-économiques pour développer ses projets : élaboration des stratégies, schéma de cohérence territoriale, mise en œuvre du contrat local de santé, etc... Mais jusqu'à présent, les acteurs socio-économiques n'étaient pas décisionnaires.

Avec le programme LEADER, les acteurs privés du comité de programmation deviennent donc décisionnaires des actions à soutenir par le programme.

Un certain nombre de calages administratifs sont encore en cours et les dossiers n'ont pas pu être programmés lors de cette séance.

Néanmoins le comité de programmation va quand même entrer dans une phase plus active car il va pouvoir :

- Prendre connaissance des dossiers en cours d'instruction et des volumes financiers potentiels de FEADER que cela représente
- Echanger sur les critères de priorité et de sélection des projets
- Pré-programmer les dossiers de l'appel à projet culture 2016 suite à la proposition du comité de pré-sélection
- Emettre un avis sur des propositions de modifications de fiches-actions

Monsieur **Arnaud Marthey**, Conseiller Régional, délégué aux Nouvelles ruralités nous fait part son expérience en tant que Président du Pays Doubs Central, et du GAL sur le programme LEADER. Il tient à suivre les territoires en programme Leader et mentionne l'importance des politiques « ascendantes ».

Il est tout à fait conscient de la lourdeur administrative des programmes Leader et de la difficulté à l'appréhender. Un travail de concertation et de découvertes des projets soutenus, permettra au collège public de trouver un intérêt à siéger au sein du GAL. Pour qu'il ne soit pas une chambre d'enregistrement, l'intérêt doit être collectif et non individuel, les projets de coopération peuvent être un bon moyen d'intégrer le collège privé.

3. Point sur les projets en cours identifiés : Tania RIZET et Isabelle LAGOUTTE

Les projets identifiés sont exposés succinctement. Il est précisé que sur l'enveloppe de 2 400 000 €, 1 250 000 sont sollicités.

2 projets ont été identifiés non éligibles et un autre « classé sans suite » :

- La Route de Dartagnan par la Mairie de Champlecq
- La Réhabilitation de 2 Logements par la Commune d'Oyé
- La Création d'une micro-crèche de 10 places à Paray le Monial par Crèche Attitude

Les projets reçus suite à l'appel à projets culture ont été étudiés en commission avec la grille de sélection mise en place depuis plus de 3 ans et validée au précédent comité.

Les projets retenus ont été détaillés et le comité de programmation valide la pré-sélection suivante :

- "12e Festival Musique en Charolais & Brionnais " par l'Association musique en Charolais-Brionnais
- "Canoë Renversant"
- "L'été des portraits 2016" par l'Association des Amis du Vieux Bourbon
- "Festival St rock 2016" par l'Association St Rock
- "Par quatre chemins" exposition de mosaïques contemporaines- association M comme Mosaïques
- "11e édition des ligériades" par la Ville de Digoïn
- "Festival Campagn'art" - Association Animajeunes
- "Les Voix d'eau de l'été 2016" - canal de Roanne à Digoïn
- "Festival St Yan Scintillant" - Association St Yan Scintillant
- "Festival des mômes" - Association Festival des mômes en Pays Charolais Brionnais
- "Biennale de sculptures monumentales 2016" - Association Regard sur l'Art
- "Rasposo" - Ville de La Clayette

Les projets non retenus sont les suivants :

- "Brèves de La Clayette", Mairie de La Clayette
- "Résidence d'artistes" à l'Espace Culturel du Brionnais
- "Tournée Tréteaux 2016" Communautés de communes Digoïn Val de Loire
- "Compagnie Cipango" Projet de création du spectacle ""L'Odyssée""
- « IMAGINAIRE & RÉSISTANCE 2016 », l'ASSOCIATION ANTIPODES
- « Festival des 4 Saisons », Association Les 4 Saisons en Charolais
- "Festival Les P'tites Canailles", PANACéA ENTERTAINEMENT (association)
- "Exposition d'été 2016 et Marché de l'Art créatif", Association Atelier de Peinture du Château
- "Bourbon Cuivré 2016", Association Arts en Bourbonnais
- "Voix et Compagnie", Association Voix et Compagnie

- Festival Awaranda 2016 – Association Plaisir Brionnais
- Festival Saperli'Poètes – Communauté de Communes sud Brionnais

Il est proposé de financer ces 2 derniers projets sur les fonds propres du Pays

La lourdeur administrative et les délais de paiement très longs (fin 2017) pour des petites associations posent de réelles difficultés. La Région explique la complexité de « l'outillage » à mettre en place (le logiciel OSIRIS, les formulaires) qui n'est pas toujours de leur ressort.

Face à ces problèmes, le risque est la disparition des associations si elles n'ont pas la trésorerie suffisante (cours terme compliqué à mettre en place avec le Leader) ou le fait qu'elles ne sollicitent plus de fonds européens. Il est donc capital de bien informer les porteurs de projets pour qu'ils sachent où ils vont.

Le problème de pérennité des petits commerces a été soulevé. Les besoins sont nombreux et les projets complexes à mettre en place. Marcigny et Bourbon Lancy avaient étudié certains dispositifs, Gueugnon lance une étude. Les actions pourraient peut-être être lancées au niveau du Pays. La question sera évoquée en bureau.

4. Proposition d'ajustements de fiches-actions – Tania RIZET

Certaines fiches actions du programme posent des problèmes de rédaction : intitulés trop ou pas assez précis, problèmes de zonages, etc... qui empêchent le soutien à des projets intéressants et surtout totalement intégrés dans la stratégie du programme. Ceci s'explique notamment par le fait que nous avons voulu que le programme LEADER soit complémentaire des autres fonds européens tout en étant sélectifs.

Il est donc proposé de modifier 3 fiches actions :

- intégrer les bourgs du Scot dans l'armature du STRADDT et de rajouter la maîtrise d'œuvre aux coûts admissibles dans la fiche 3.
- stipuler clairement que le programme Leader peut intervenir sur les projets de cantines et restaurants scolaires dans la fiche 4.1 et ne pas requérir l'avis de la CAF pour ces projets de cantines et restaurants scolaires
- ajouter en plus des équipements les aménagements dans la fiche 8.4.

Ces modifications seront transmises à la Région qui donnera son visa.

5. Critères de sélection des dossiers – Josiane CORNELOUP

Les programmes LEADER imposent de définir des grilles des critères de sélection des dossiers. Ceci vise à sélectionner les dossiers sur des critères objectifs et vérifiables par l'autorité de gestion et l'organisme payeur.

Un document de travail a été adressé avec les convocations pour permettre une première réflexion.

Les services régionaux signalent que chaque critère spécifié doit pouvoir être justifié et trouve la grille de l'appel à projets culture un peu compliquée.

Isabelle Lagoutte insiste pour que cette grille qui a été testée depuis plusieurs années soit gardée telle quelle.

Le travail d'élaboration de ces grilles étant technique, il est proposé de le continuer avec 2 membres du comité.

Christian Kolecki et Michel Perche se proposent.

Les grilles retravaillées seront présentées au prochain comité.

6. Conclusion :

Il est proposé de renouveler la formule de comité telle que celle d'aujourd'hui, soit la visite d'un équipement, suivie de la réunion du comité.

La prochaine réunion se fera donc à Saint Christophe en Brionnais le mercredi, jour de marché.